

MR GIORDANI, DANIEL

Coordonnateur du C.I.S.P.D.
Communauté de communes des Vals du Dauphiné
CS - 90077
38353 - LA TOUR DU PIN Cedex -
Tél. : 06.60.76.30.62.
Courriel : cisped@valsdu-dauphine.fr

à La Tour du Pin le 24.05.2023

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION SUR LA SECURITE ROUTIERE

La commission du CISPD des Vals du Dauphiné, travaillant sur les actions de prévention de la sécurité routière s'est réunie à La Tour du Pin mardi 23 mai 2023.

Aucune question n'a été transmise au préalable de cette réunion.

Se sont excusés :

- M. PUJOLREU, Jean-Marc
- Mme DURAND, Christelle.
- M. DURAND, Maxime.
- M. BROCHARD, Christophe
- Mme MOREL, Noëlle

- **Les membres de la commission** sont informés que cette dernière se réunira dorénavant 2 fois par an en plus de la session plénière du CISPD.
-
- Toutefois la commission pourrait se réunir à la demande si une problématique particulière venait à nous être signalée et si une solution au problème doit être recherchée.
- De même les membres de la commission seront destinataires chaque mois du planning des actions du CISPD dans le domaine des 4 commissions.
- En juin il sera diffusé à tous les établissements scolaires d'un tableau récapitulatif des actions qui leur sont proposées. Une réponse leur sera demandée avant la fin des classes en juillet s'ils veulent que leurs choix soient pris en compte.
- Le CISPD faisant appel à un animateur de prévention du Service Jeunesse et Prévention Citoyenne des VDD, il est important de pouvoir prévoir dès la rentrée de septembre le planning des interventions de cet animateur. (permis piéton - APER).

ACTIONS POUR AMELIORER LA SECURITE ROUTIERE.

Actions actuelles et réalisées en 2022 :

- Le permis piéton. 18 Classes de CE-2 se sont inscrites à cette action.
- L'APER action destinée aux classes de CM-2 du secteur public et privé des 36 communes des VDD.
16 écoles pour l'IEN de La Tour du Pin et 9 pour l'IEN de Voiron se sont inscrites à cette action qui se déroule sur les pistes routières de l'école Thèvenon à La Tour du Pin et de l'Ecole Vercors à St André le Gaz,
- Le crash-test - accident VL-Scooter (lycées - MFR et classe de 3^{ème} des collèges).
- aura lieu le 15.09.2023
- Le simulateur de retournement (lycées - MFR et journées pour le public).

- Intervention à la demande d'une IDSR de la Préfecture au profits des seniors et lors de la journée 100% mômes du Réseau Petite Enfance des VDD.
- Les stages de sécurité routière. (3 stages en 2022 et 5 en 2023).
- L'exposition « Survie » sur les victimes d'accidents de la route (Photographe C. Cabrol).

Etat de l'accidentologie en 2022 et au 1^{er} trimestre 2023 sur les VDD :

Pour l'année 2022 il a été recensé :

- **40 accidents de la circulation routière.**
- **Ayant occasionné : 2 morts et 56 blessés,**
- **(1 AMCR à AOSTE et 1 à FAVERGES DE LA TOUR)**

Pour le 1^{er} trimestre 2023 il a été recensé :

- **7 accidents de la circulation routière.**
- **Ayant occasionné : 10 blessés,**
Détail de la localisation des faits (Voir en annexe).

Poursuivre à la demande des communes l'activité de contrôle avec le radar pédagogique du CISPD :

- Ces contrôles sont principalement destinés à renseigner les communes sur les vitesses dans un lieu ou sur un axe donné.
- Le radar peut être mis à la disposition des communes qui le souhaitent en contactant le coordonnateur du CISPD.

Questions - réponses :

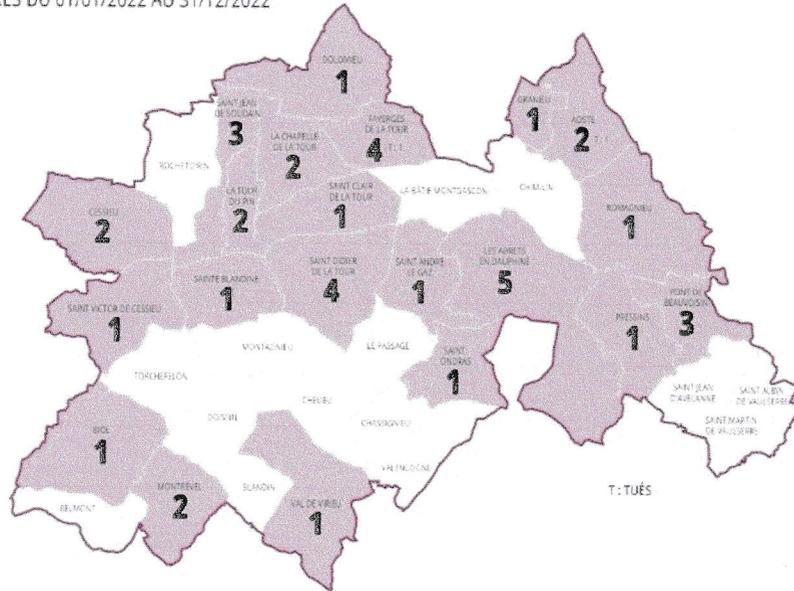
- M. PAWLAK, animateur de prévention a expliqué en détail les modalités de ses interventions auprès des scolaires (Permis Piéton et APER).
- Il a invité les élus intéressés à venir lors d'une de ses interventions dans leur commune afin de voir plus précisément comment cela se déroule.
- En ce qui concerne les demandes d'interventions à l'occasion de manifestations publiques, il a été recommandé de formuler ce type de demandes le plus tôt possible, dès la rentrée de septembre, afin que l'on puisse retenir les prestataires, ces derniers étant très sollicités. (voiture tonneau – Teste-choc – exposition etc...)
- Pour une intervention au profit des seniors (Révision du code de la Route) il faut penser à la solliciter au minimum 1 mois avant la date envisagée. En effet l'intervention étant menée par un ou une IDSR de la Préfecture il faudra ce délai pour obtenir son action.
- **Date et lieu de la prochaine réunion** : à noter sur vos agendas.
- **mardi 14 novembre 2023 à 18h30.**
- **Salle du conseil à la Communauté de communes des V.D.D. à La Tour du Pin.**

Daniel GIORDANI
Coordonnateur du C.I.S.P.D



ACCIDENTALITÉ

CHIFFRES DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

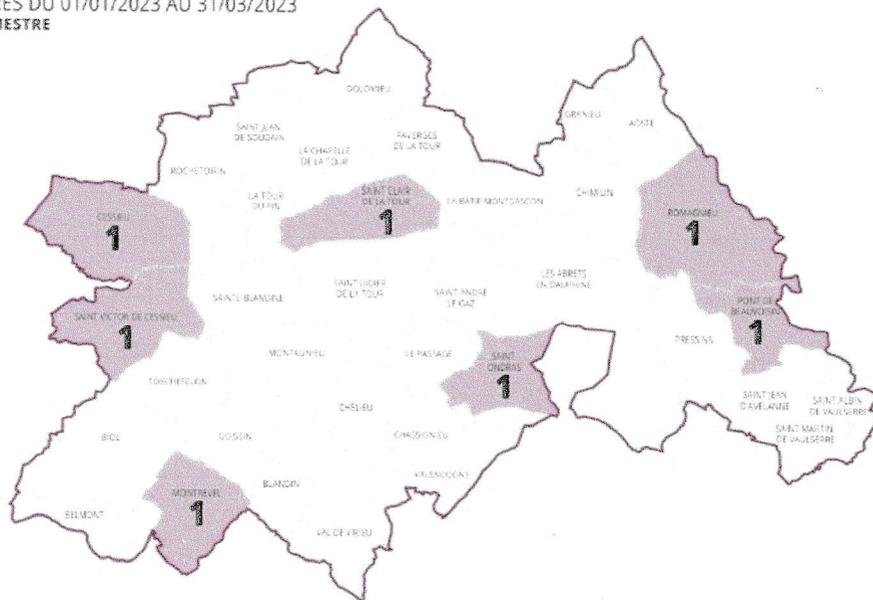


33



ACCIDENTALITÉ

CHIFFRES DU 01/01/2023 AU 31/03/2023
1^{er} TRIMESTRE



34